



Surface cultivée en agriculture biologique

Après plusieurs années de relative stagnation, l'agriculture biologique connaît depuis 2008 une très nette croissance en France.

Dans le Nord - Pas-de-Calais, les surfaces en agriculture biologique ont augmenté de 37 % entre 2009 et 2010 (contre 8 % entre les années 2002 et 2008). Ce taux est supérieur à la moyenne nationale, estimée à 25 % pour la même période. Toutefois, ces surfaces en agriculture biologique restent très faibles dans notre région, qui est dernière en France malgré sa troisième position en matière de productions agricoles et agroalimentaires conventionnelles.

Contexte

L'agriculture biologique (label AB) constitue, à ce jour, le mode d'exploitation agricole moderne le plus respectueux de l'environnement. La non-utilisation de pesticides, la réduction de la fertilisation des sols, l'utilisation de variétés moins sensibles aux maladies, la simplification du travail du sol, le maintien de paysages diversifiés, etc. permettent de réduire l'érosion de la biodiversité*.

Depuis 2008, l'agriculture biologique est en croissance soutenue dans la totalité des régions de France. Cette forte reprise s'explique par :

- la remise en place, dès 2007, des mesures d'aide à la conversion (non disponibles en 2002, 2003 et 2006) ;
- l'accroissement constant du marché de l'alimentation biologique. En France, de 1999 à 2005, la croissance moyenne annuelle de la consommation est de 10 %, tous produits biologiques confondus. En 2008, la progression est de +25 % par rapport à 2007 ;
- une volonté politique forte suite au Grenelle de l'environnement* et à la Stratégie nationale pour la biodiversité*. L'objectif est d'atteindre 6 % de la surface agricole utile* en agriculture biologique en 2012 et 20 % en 2020 ;
- l'accroissement de l'utilisation de produits biologiques dans les établissements de restauration collective (secteur privé et public). En effet, en 2009, 36 % des établissements de restauration collective ont déclaré avoir proposé des produits biologiques dans leurs menus (41 % pour les établissements publics et 26 % pour le secteur privé).

Plus récemment, le ministère en charge de l'Environnement a annoncé plusieurs mesures visant à maintenir, voire amplifier, la dynamique en place :

- le relèvement de 2 000 à 2 500 € du crédit d'impôt en faveur des exploitations en agriculture biologique, afin de favoriser les petites exploitations bénéficiant faiblement des autres aides à la surface ;
- le renouvellement du soutien pour cinq ans au groupement d'intérêt public " Agence Bio " utile à la structuration des filières biologiques.

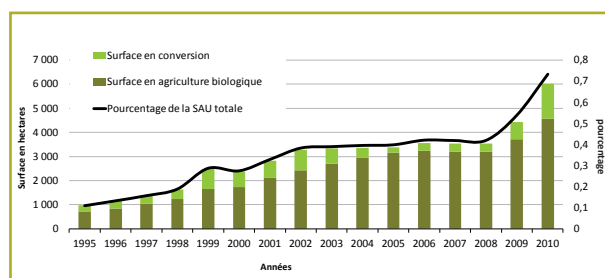
De même, le Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais a lancé, en 2010, un plan de développement de l'agriculture biologique. Celui-ci vise à atteindre 1 % de la surface agricole utile en agriculture biologique, grâce, par exemple, aux versements d'aides directes aux acteurs économiques concernés, à la structuration des filières agrobiologiques régionales, à la promotion des produits biologiques dans la politique de préservation des ressources en eau et au développement du biologique dans la restauration hors domicile.

Résultats

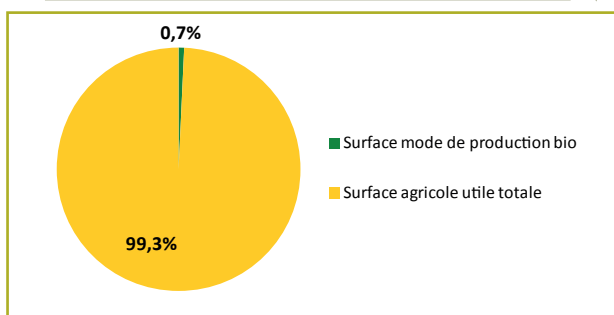
Avec une augmentation de +37 % des surfaces en agriculture biologique entre 2009 et 2010, le Nord - Pas-de-Calais connaît en 2010 l'un des plus forts accroissements de France (France +25 %, Champagne-Ardenne +67 % et Aquitaine +41 %). Le département du Pas-de-Calais, dans la même période, connaît un accroissement supérieur à celui du Nord avec une augmentation de la surface en agriculture biologique de 39 %.

Plus de 0,7 % de la surface agricole utile* de la région est en agriculture biologique, soit 6 013 hectares exploités par 219 fermes (27 ha/ferme contre 61 ha/ferme en France). Cette différence de taille entre la moyenne des terres exploitées en France et dans le Nord - Pas-de-Calais s'explique notamment par la prédominance en région de fermes familiales ou des structures à but social de petite taille.

Surface cultivée en agriculture biologique ou en conversion dans le Nord - Pas-de-Calais (en ha) et proportion de la SAU totale (en %) (source : Agence Bio, 2011)



Proportion de l'agriculture biologique par rapport à la surface agricole utile totale, dans le Nord - Pas-de-Calais en 2011 (source : ORB NPdC d'après Agence Bio, 2011)



Ce qu'il faut en penser

Avec une reprise en 2008, la dynamique de développement de l'agriculture biologique en France s'est confirmée dès les premiers mois de 2009. Elle s'amplifie en 2010. Par rapport à 2008, le rythme d'engagement de nouveaux producteurs biologiques a plus que doublé en 2009. Mais malgré ce fort accroissement, l'agriculture biologique ne représente encore que 1,9 % du marché alimentaire en France.

Près de 36 % du chiffre d'affaire généré par des produits biologiques consommés en France en 2010 sont issus d'importations. Parmi les produits importés, 60 % sont constitués de produits exotiques. Néanmoins, 40 % des importations de produits biologiques (céréales, lait, viandes, fruits et légumes) pourraient être évitées si la production nationale était augmentée.

Avec 0,7 % de la surface agricole utile en agriculture biologique, la région se positionne au 22^e rang français. Le 1^{er} rang est occupé par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 10,5 % de sa SAU en agriculture biologique. Le Nord - Pas-de-Calais est encore très loin des objectifs de 6 % en 2012 et de 20 % en 2020 fixés par la loi dite " Grenelle I ". Ces objectifs semblent également difficilement réalisables pour la France qui a atteint la barre des 3 % fin 2010. Seules les régions de Provence-Alpes-Côtes d'Azur et Languedoc-Roussillon ont déjà dépassé le seuil de 6 %.

Au-delà de la reconnaissance par les politiques et les institutions de l'intérêt de l'agriculture biologique pour la biodiversité, la santé ou encore la qualité des eaux, la prise de conscience de ses multiples avantages s'accroît constamment au sein de la population. D'après une enquête menée en 2010 pour le compte de l'Agence BIO, 76 % des Français estiment que l'agriculture biologique constitue l'une des solutions aux problèmes environnementaux et 86 % souhaitent son développement. De plus, près d'un Français sur deux, en 2009, consomme un produit bio au moins une fois par mois. Les principales motivations de la consommation de produits labellisés AB sont pour 95 % la préservation de la santé, pour 94 % la préservation de l'environnement, pour 91 % la sécurité (produits " sains ") et pour 87 % pour la qualité et le goût des produits. Pour les non-consommateurs, le frein principal reste un prix trop élevé (79 %).

Méthode

L'obtention de la certification AB qui permet de commercialiser des produits avec la mention " agriculture biologique " nécessite une période de conversion des terres d'une durée variable selon les cas. Dans cette fiche sont distinguées les données relatives aux surfaces qui concernent, selon les cas, les superficies converties en agriculture biologique (dites " AB "), les superficies en conversion ou les superficies en AB et en conversion. Les indicateurs sont établis à partir des données relevées dans les exploitations agricoles par les organismes certificateurs lors des audits et des contrôles.

En savoir plus

- Agence BIO, 2009. *L'agriculture bio en France, un marché porteur*. Juin 2009. 4 p
- Agence BIO, 2010. *Les chiffres de la bio sont au vert*. Mai 2010. 47 p

► Sites internet

- Agence BIO : www.agencebio.org
- Groupement des agriculteurs biologiques du Nord – Pas-de-Calais (GABNOR) : <http://www.gabnor.org>